

**No E.P.:** 6948  
**Rue:** Chemin de Sous-Balme, chemin des Marais, chemin de la Tour-de-Pinchat

**Commune:** Veyrier  
**Objet:** Stationnement sur le territoire communal  
**Date parution:** 20.01.2023

## ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic  
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la  
circulation routière, du 18 décembre 1987,  
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application  
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Par son courriel du 29 novembre 2022, le bureau BCPH ingénierie, mandaté par la commune de Veyrier, nous demande de modifier le régime de stationnement de certaines places aménagées sur les voies suivantes :

- Chemin de Sous-Balme entre n°17 et 23 et hauteur n°20;
- Chemin des Marais hauteur n°165 (pour 12 places);
- Chemin de la Tour-de-Pinchat entre n°10 et 14.

Ces places étant actuellement réglementées conformément aux dispositions de la zone bleue, la commune souhaite étendre la durée du parcage à 4 heures avec dérogations pour les personnes disposant du macaron valable pour la zone 45.

**L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.**

**Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.**